

Province de Québec  
MRC Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **2 février 2026** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michael Fleurent  
Siège #3 - Steve Beauchemin  
Siège #4 - Stéphan Béliveau  
Siège #5 - Valérie Petit  
Siège #6 - Steve Peterson

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Philippe Gras

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire M. Sylvain Laroche, Frédéric Marcotte directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

**2026-02-018**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour du 2 février 2026, à 20h00.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026
  - 3.2 - Procès-Verbal du 15 décembre 2025
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
  - 4.1 - Comptes du mois de janvier 2026 et suivi financiers
  - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
  - 6.1 - Adoption du rapport d'activité incendie 2025
  - 6.2 - Équilibrage du rôle d'évaluation
  - 6.3 - Assemblée publique de consultation, règlement entretien d'immeuble 2026-01
  - 6.4 - Révision du RCI
  - 6.5 - Envoi des derniers avis
  - 6.6 - Vente pour taxes, désignation de la MRC
  - 6.7 - Vente pour taxes, désignation du représentant
- 7 - VARIA
  - 7.1 - Règlementation sur les MRF
  - 7.2 - ENTENTE EN MATIÈRE D'INSPECTION ET POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET CELLE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT - AVENANT - AUTORISATION
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Valérie Petit, appuyé par Steve Peterson et adopté unanimement.

ADOPTÉE

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-02-019

#### 3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Steve Beauchemin et appuyé par Michael Fleurent d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

2026-02-020

#### 3.2 - Procès-Verbal du 15 décembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé par Valérie Petit d'adopter le procès-verbal de cette séance extraordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2026-02-021

#### 4.1 - Comptes du mois de janvier 2026 et suivi financiers

33 HYDRO-QUEBEC			
202600023 (I)	5802	2026-01-29 Électricité des bâtiments	1 432,29 \$
<b>1 432,29 \$</b>			
57 MRC NICOLET-YAMASKA			
202600024 (I)	5803	2026-01-29 Quote-Part 1/3	18 773,45 \$
<b>18 773,45 \$</b>			
72 INFOTECH			
202600025 (A)		2026-01-29 frais expédition papetrie	54,49 \$
<b>54,49 \$</b>			
131 Eurofins Environex			
202600026 (I)	5804	2026-01-29 Analyse d'eau mensuel	1 115,83 \$
<b>1 115,83 \$</b>			
135 RIGIDBNY			
202600027 (I)	5805	2026-01-29 collecte février 2026	4 092,92 \$
<b>4 092,92 \$</b>			
140 ATELIER MOTEUR ST-CELESTIN			
202600028 (I)	5806	2026-01-29 reparation moteur pour compresseur	1 233,75 \$
<b>1 233,75 \$</b>			
405 BEAUDRY ET MORIN INC.			
202600029 (I)	5807	2026-01-29 chlore	648,46 \$
<b>648,46 \$</b>			
471 EXCAVATION GUÉVIN ET LEMIRE			
202600030 (I)	5808	2026-01-29 camion vacuum route 226	574,88 \$
<b>574,88 \$</b>			

	693 Les entreprises M. Bourque		
202600031 (I)	5809	2026-01-29 sablage	229,95 \$
	<b>229,95 \$</b>		
	710 COVILEM INC		
202600032 (I)	5810	2026-01-29 gant, diesel	550,67 \$
	<b>550,67 \$</b>		
	730 ADN communication		
202600033 (I)	5811	2026-01-29 alertes et plateforme 2026	678,22 \$
	<b>678,22 \$</b>		
	732 Molly Peterson		
202600020 (I)	5799	2026-01-19 Commandite 2026	125,00 \$
	<b>125,00 \$</b>		
	742 Déneigement MACOUR senc		
202600034 (I)	5812	2026-01-29 déneigement hiver 2025-2026	9 795,38 \$
	<b>9 795,38 \$</b>		
	842 Portes de garage MB inc.		
202600035 (I)	5813	2026-01-29 réparation porte garage caserne	697,95 \$
	<b>697,95 \$</b>		
	872 Florian Guévin		
202600021 (I)	5800	2026-01-19 Remboursement trop perçu	3 871,83 \$
	<b>3 871,83 \$</b>		
	873 Noella Ethier		
202600022 (I)	5801	2026-01-19 Remb. Frais non résident	65,00 \$
	<b>65,00 \$</b>		
	<b>Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000</b>		<b>43 940,07 \$</b>

Il est proposé par Steve Beauchemin et appuyé de Michael Fleurent d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

#### **4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant**

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

#### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

#### **6 - AFFAIRES COURANTES**

**2026-02-022**

##### **6.1 - Adoption du rapport d'activité incendie 2025**

Il est proposé par Stéphan Béliveau et appuyé de Valérie Petit d'autoriser le rapport d'activité incendie 2025 et de le transmettre à la MRC.

##### **6.2 - Équilibrage du rôle d'évaluation**

Le directeur général avise les membres du conseil que le rôle d'évaluation sera rééquilibré pour 2027.

**2026-02-023**

##### **6.3 - Assemblée publique de consultation, règlement entretien d'immeuble 2026-01**

Il est proposé par Steve Beauchemin et appuyé de Michael Fleurent de tenir l'assemblée

publique de consultation sur le règlement 2026-01 concernant l'entretien des immeubles le 23 février à 19 heure.

#### **6.4 - Révision du RCI**

Il est convenu que le conseil rencontrera les membres du comité éolien le 9 mars prochain à 19h. Lors de cette rencontre, une date de consultation publique sera analysée.

**2026-02-024**

#### **6.5 - Envoi des derniers avis**

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Valérie Petit d'autoriser l'envoi par courrier recommandé le dernier avis avant l'envoi des dossiers en recouvrement de vente pour taxes au 4 lots en défaut de paiement.

**2026-02-025**

#### **6.6 - Vente pour taxes, désignation de la MRC**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :**

**Steve Beauchemin**

**APPUYÉ PAR :**

**Michael Fleurent**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire La Riveraine.

**2026-02-026**

#### **6.7 - Vente pour taxes, désignation du représentant**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité, par sa résolution no adoptée lors de la séance du , a transmis au bureau de la MRC de , un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT** que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC Nicolet-Yamaska, le 16 juin 2026 à 10h;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en

vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: VALÉRIE PETIT**

**APPUYÉ PAR : STEVE PETERSON**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier Frédérick Marcotte ou, en son absence, le maire Sylvain Laroche , lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du , à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

## **7 - VARIA**

### **7.1 - Règlementation sur les MRF**

Suite à la modification législative du Ministère de l'Environnement concernant la classification des MRF, le conseil convient qu'il y a lieu de modifier sa règlementation.

2026-02-027

### **7.2 - ENTENTE EN MATIÈRE D'INSPECTION ET POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET CELLE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT - AVENANT - AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT** que le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

**CONDISÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité d'Aston Jonction, la Municipalité de Baie-Du-Febvre, la Municipalité de Grand-Saint-Esprit, la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska, la Municipalité de Pierreville, la Municipalité du Village de Saint-Célestin, la Municipalité de Saint-Elphège, la Municipalité de Sainte-Eulalie, la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, la Municipalité de Sainte-Monique, la Municipalité de Sainte-Perpétue, la Municipalité de Saint-Wenceslas et la Municipalité de Saint-Zéphirin-De-Courval ont signé l'entente en matière d'inspection et pour l'application de la règlementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement (ci-après : l' «Entente »), et ce, conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C 27.1) ;

**CONSIDÉRANT** que l'Entente est valide pour une période de 5 ans, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 13 de l'Entente « adhésion d'une nouvelle municipalité à l'entente » qui indique ceci :

« Toute autre municipalité locale du territoire de la MRC peut adhérer à la présente entente en transmettant une résolution à cette fin, à la condition de s'engager à respecter toutes les obligations prévues à la présente et d'obtenir le consentement de la MRC et celui de la majorité des municipalités membres.

Les dispositions de la présente entente s'appliquent à elle dès que les conditions prévues à l'alinéa précédent sont rencontrées, mais son adhésion ne modifie pas le terme initial prévu à l'article 9 ou d'une période de renouvellement. »

**CONSIDÉRANT** la transmission de la résolution numéro 2025-10-162 de la Municipalité de Saint-Célestin paroisse qui indique sa volonté d'adhérer à l'Entente;

**CONSIDÉRANT** l'accord des municipalités membres de l'Entente à l'adhésion de la Municipalité de Saint-Célestin paroisse;

Il est proposé par Stéphan Béliveau  
Et appuyé par Steve Peterson  
et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'AUTORISER** l'avenant de l'entente en matière d'inspection et pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement avec les municipalités à l'Entente ainsi qu'avec la Municipalité de Saint-Célestin paroisse; et

**D'AUTORISER** M. Sylvain Laroche, maire et M. Frédérick Marcotte, directeur général à signer l'avenant pour l'ajout d'une municipalité à l'entente en matière d'inspection et pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement.

## **8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

## **9 - CORRESPONDANCE**

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

**2026-02-028**

## **10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Steve Peterson propose de lever la séance à 20.46 hrs.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Sylvain Laroche, maire      Frédérick Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Sylvain Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Laroche, maire